

cité possédée selon la loi néerlandaise. — Reconnaissance obligatoire en Allemagne. — Cour de justice des Communautés européennes, 5 novembre 2002, note Paul Lagarde, p. 508.

**Directive 2001/37/CE.** — Article 7. — Domaine d'application. — Pays tiers. — Réglementation du tabac. — Interdiction de certaines mentions sur l'emballage. — Application aux seuls produits commercialisés dans la Communauté. — Cour de justice des Communautés européennes, 10 décembre 2002, note Marie-Noëlle Jobard-Bachelier et Jean-Sylvestre Bergé, p. 536.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 21. — Litispendance. — Compensation. — Cour de justice des Communautés européennes, 8 mai 2003, note Étienne Pataut, p. 544.

### Troisième Partie. — Documentation.

#### I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Traités.* — *Succession d'États.* — *Serbie-et-Monténégro.* — Décret du 16 mai 2003 portant publication de l'Accord France-Serbie-et-Monténégro, p. 562.

#### II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Droit pénal international.* — *Mercenaire.* — *Français.* — *Résident français.* — *Délit commis à l'étranger.* — Loi du 14 avril 2003, p. 565. — *Nom.* — Loi du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom des famille, p. 565.

#### III. — Communautés européennes.

.....

#### IV. — Informations diverses.

*Adoption internationale.* — *Français de l'étranger.* — *Habilitation des OAA.* — Rép. Min., p. 568. — *Nationalité.* — *Acquisition de la nationalité allemande.* — *Incidence sur la nationalité française d'origine.* — Rép. Min. p. 569. — *Nationalité française.* — *Situation des « métis » d'Afrique occidentale.* — Rép. Min., p. 570. — *PACS.* — *Partenaires étrangers.* — *Visa.* — Rép. Min., p. 571.

### Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — **Livres.** — Heuzé (Vincent), *Le droit international privé du contrat d'assurance*, in *Traité de Droit des Assurances*, t. 3, *Le contrat d'assurance*, dir. Jean Bigot (P.L.), p. 573. — Ooi (Maisie), *Shares and other Securities in the Conflict of Laws* (Horatia Muir Watt), p. 575. — Rossolillo (Giulia), *Mutuo riconoscimento e tecniche confittuali* (Bertrand Ancel), p. 578. — Tanger (Margaret), *La faillite en droit fédéral des États-Unis* (Jean-Pierre Rémerly), p. 580.

#### II. — Revues.

.....

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Tito BALLARINO. — <i>Les règles de conflit sur les sociétés commerciales à l'épreuve du droit communautaire d'établissement. Remarques sur deux arrêts récents de la Cour de justice des Communautés européennes</i> .....	373
Patrick KINSCH. — <i>L'autolimitation implicite des normes de droit privé matériel</i> .....	403

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

**Conservation de la nationalité française.** — Article 13 du Code de la nationalité. — Filiation. — Établissement. — Acte de naissance étranger. — Extrait. — Article 47 du Code civil. — 2) *Acte de l'état civil.* — Article 47 du Code civil. — Acte fait à l'étranger. — Extrait. — Délivrance par l'Ambassade en France. — Absence de force probante. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 25 février 2003, note B.A., p. 437.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

**Convention d'Union de Berne du 9 septembre 1886.** — Contrefaçon. — Loi du lieu où la protection est réclamée. — Loi du lieu des agissements délictueux. — 2) *Responsabilité délictuelle.* — Pluralité des lieux de commission. — Loi applicable à l'ensemble du litige. — Loi du lieu du préjudice. — Vocation non-exclusive. — Absence de rattachement plus étroit. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 5 mars 2002, note Jean-Marc Bischoff, p. 440.

**Convention de Rome du 19 juin 1980.** — Article 6. — Loi du lieu d'exécution. — 1° Dispositions protectrices du salarié. — Caractère plus favorable. — Appréciation globale. — Limitation aux dispositions ayant le même objet ou se rapportant à la même cause. — 2° Dispositions impératives. — Définition. — Article 3-3. — 3° Dispositions impératives. — Dispositions légales impératives. — Exclusion de l'usage. — Cour de cassation (Ch. soc.), 12 novembre 2002, note Fabienne Jault, p. 446.

**Loi étrangère.** — Office du juge. — Droits disponibles. — Invocation expresse. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 28 janvier 2003, note Bertrand Ancel, p. 462.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

**Convention franco-marocaine du 10 août 1981.** — Article 25. — Enlèvement international d'enfants. — Action en retour. — Procédure de divorce. — Ordonnance de non-conciliation. — Attribution de la garde à l'époux ravisseur. — Obstacle à la remise immédiate (non). — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 9 juillet 2002, note Estelle Gallant, p. 466.

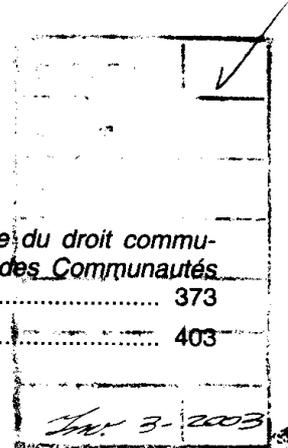
**Arbitrage.** — Convention de New-York du 10 juin 1958. — Action en reconnaissance d'une sentence arbitrale russe. — For américain. — Caractère approprié (non). — 2) *Forum non conveniens.* — Convention de New-York du 10 juin 1958. — For requis. — Faculté de se déclarer for inapproprié (oui). — Cour fédérale d'appel des États-Unis (2<sup>e</sup> circuit), 15 novembre 2002, note Horatia Muir Watt, p. 471.

**Compétence.** — Article 14 C. civ. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 11 mars 2003, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 477.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Demande d'interprétation des articles 5, points 1 et 3, ainsi que 13, 1<sup>er</sup> alinéa, point 3. — Droit pour le consommateur destinataire d'une publicité trompeuse de revendiquer en justice le prix apparemment gagné. — Qualification. — Action de nature contractuelle visée par l'article 13, 1<sup>er</sup> alinéa, point 3. — Conditions. — Cour de justice des Communautés européennes, 11 juillet 2002, note Pauline Rémy-Corlay, p. 484.

**Société.** — Liberté d'établissement. — Traité CE. — Articles 43 et 48. — Société constituée aux Pays-Bas. — Siège réel. — Transfert en Allemagne. — Capacité d'ester en justice. — Capa-



# Revue critique de droit international privé

EDITEUR

Paul Lagarde

COORDONNATEUR EN CHEF

Bertrand Ancel

REDACTEUR GÉNÉRAL

Horatia Muir Watt

DAJLOZ